

prennent les expirations de peine, les transferts entre pénitenciers, les libérations conditionnelles, les décès, les pardons et les libérations sur l'ordonnance judiciaire. Les détenus des institutions provinciales ou des comtés peuvent comprendre, en plus des détenus purgeant une peine, les personnes en instance de procès, de condamnation, d'examen psychiatrique, d'appel ou de déportation, toutes les autres personnes ne purgeant pas de peine et, dans le cas des écoles de formation, les jeunes délinquants qui sont placés à l'extérieur.

La population aux tableaux 23 et 24 se réfère au 31 mars, sauf pour les prisons du Québec où la population est celle du 31 décembre. Ces chiffres constituent, en fait, un recensement annuel des institutions de correction et, comme tels, n'indiquent pas la population moyenne quotidienne. Ainsi, si le nombre d'entrées dans une certaine institution, au jour ou à la veille du 31 mars, est anormal, le total de la population de l'institution ne sera pas représentatif du chiffre de l'année.

En ce qui concerne les variations qui ont pu se produire entre deux recensements, la population des institutions de correction est en augmentation depuis le 31 mars 1959. Le chiffre des écoles de formation et celui des institutions provinciales pour adultes tendent à se stabiliser ou à fléchir légèrement, mais la population pénitentiaire augmente sans cesse.

23.—Population pénitentiaire, années terminées le 31 mars 1960-1964

Détail	1960	1961	1962	1963	1964
Détenus au début de l'année.....	6,295	6,344	6,738	7,156	7,219
Entrés dans l'année.....	4,523	4,973	5,541	6,539	6,439
Elargis dans l'année.....	4,474	4,579	5,123	6,476	6,007
Détenus à la fin de l'année.....	6,344	6,738	7,156	7,219	7,651

24.—Population des maisons de correction, des prisons et des écoles de formation, 31 mars 1960-1964

Genre d'institution	1960	1961	1962	1963	1964
Maisons de correction et prisons					
Maisons de correction pour hommes.....	3,789	4,012	3,670	3,919	3,977
Maisons de correction pour femmes.....	144	180	171	171	171
Prisons ordinaires.....	6,953	7,829	8,225	8,665	8,411
Total.....	10,886	11,821	12,066	12,755	12,559
Écoles de formation					
Écoles pour garçons.....	2,423	2,382	2,435	2,468	2,662
Écoles pour filles.....	965	1,019	1,000	1,072	1,416
Total.....	3,388	3,401	3,525	3,538	4,078¹

¹ Huit écoles de formation additionnelles ont fait rapport en 1964.

Sous-section 2.—Service pénitentiaire du Canada*

Le Service pénitentiaire du Canada fonctionne en vertu de la loi sur les pénitenciers (S.C. 1960-1961, chap. 53), et relève du solliciteur général du Canada. Le Service est chargé de toutes les institutions pénitentiaires fédérales, et du soin et de la formation des

* Rédigé sous la direction de A. J. MacLeod, Commissaire des pénitenciers, Ottawa.